

MINISTERE DU PLAN	
1976	
29 déc. — Décision n° 198-MP-DGPD-SFCEP portant autorisation de virement d'une somme à la société nationale d'investissement (SNI) ....	95
1977	
18 janv. — Décision n° 1-MP-DGPD-SFCEP portant virement d'une somme à la société nationale pour le développement de la palmeraie et des huileries (SONAPH) à Lomé .....	95
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT RURAL	
Arrêté portant nomination .....	95
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	
Décision portant nomination .....	95
MINISTERE DE LA JUSTICE, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL	
1977	
7 janv. — Arrêté n° 11-MJ-FP-T portant promotion dans le corps du personnel de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts et du conditionnement des produits .....	95
18 janv. — Arrêté n° 23-MJ-FP-T portant promotion dans le corps du personnel de la météorologie et de l'aéronautique civile .....	95
Arrêtés portant intégrations, titularisations, radiation, acceptation de démissions, admission dans divers corps de la fonction publique .....	96
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL	
1977	
20 janv. — Arrêté interministériel n° 2-MDR-MER portant ouverture et mise en service de l'abattoir frigorifique du port .....	103
<b>DIVERS</b>	
MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE	
1977	
21 janv. — Arrêté n° 5-MFE-CR portant concession d'une pension à l'ayant-cause de M. d'Almeida K. (Cyprien) .....	104
21 janv. — Arrêté n° 6-MFE-CR accordant des allocations familiales à M. Wolf (Romain) .....	104
21 janv. — Arrêté n° 8-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Badjeli Bagnima .....	104
21 janv. — Arrêté n° 9-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Mèba Ralokouwè (Adolphe) .....	104
21 janv. — Arrêté n° 10-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Komi (Emanuel) .....	105
21 janv. — Arrêté n° 11-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Eferwa Tolma .....	105
21 janv. — Arrêté n° 12-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Kouegan Adadé (Michel) .....	105
21 janv. — Arrêté n° 13-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Nika Miza .....	105
21 janv. — Arrêté n° 14-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Ahialé Koffi (Séraphin) .....	106
21 janv. — Arrêté n° 15-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Tèko Abalo (John Edison) .....	106
21 janv. — Arrêté n° 16-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Ekué Tassy (Francisco) .....	106
21 janv. — Arrêté n° 17-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Messan Agbégnigan .....	107
21 janv. — Arrêté n° 18-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Anifrani Godfrey .....	107
21 janv. — Arrêté n° 19-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Ouro-Sama Arouna .....	107

21 janv. — Arrêté n° 20-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Akakpo Adotévi (Daniel) .....	108
21 jan. — Arrêté n° 21-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Bodjona Miza (Nicolas) .....	108
21 janv. — Arrêté n° 22-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Anahou Pikissa .....	108

## PARTIE NON OFFICIELLE

### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis de perte de certificat d'inscription d'hypothèque .....	108
--	-----

## PARTIE OFFICIELLE

### ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

#### ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

### D E C R E T S

#### DECRET N° 76-196 du 9 décembre 1976 portant création d'un consulat honoraire de la République togolaise à Barcelone.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
Vu les ordonnances n°s 1, 15 et 16 des 14 janvier et 14 avril 1967 ;  
Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

#### DECRETE :

Article premier — Il est créé à Barcelone (Espagne) un consulat honoraire de la République togolaise.

Art. 2 — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au **Journal officiel** de la République.

Lomé, le 9 décembre 1976  
Général d'Armée G Eyadéma

#### DECRET N° 76-202 du 14 décembre 1976 portant assimilation.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu le décret n° 73-149 du 31 juillet 1973 établissant la liste des bénéficiaires de l'indemnité de fonction ;

Vu le décret n° 73-150 du 31 juillet 1973 établissant la liste des bénéficiaires de l'indemnité compensatrice pour l'utilisation de véhicule personnel ;

Vu le décret n° 74-179 du 9 décembre 1974 modifiant le taux de l'indemnité compensatrice pour utilisation de véhicule personnel ;

Vu l'arrêté n° 149/PR du 24 septembre 1976 portant nomination ;

#### DECRETE :

Article premier — M. Têti Tevi-Benissan, inspecteur principal des douanes, nommé conseiller technique à la présidence par arrêté n° 149-PR du 24 septembre 1976, est assimilé au point de vue indemnité de fonction et indemnité compensatrice pour utilisation de véhicule personnel, aux chargés de mission à la présidence de la République.

Art. 2 — Le ministre des finances et de l'économie est chargé de l'application du présent décret qui prend effet pour compter du 1er janvier 1976 et sera publié au **Journal officiel** de la République.

Lomé, le 14 décembre 1976  
Général d'Armée G. Eyadéma

**DECRET N° 76-204 du 17 décembre 1976 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République togolaise en République gabonaise.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères ;  
Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;  
Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967,

**DECRETE :**

Article premier — M. Konde Daboya est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République togolaise en République gabonaise (Libreville).

Art. 2 — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au **Journal officiel** de la République.

Lomé, le 17 décembre 1976  
Général d'Armée G. Eyadéma

**DECRET N° 76-207 du 20 décembre 1976 portant nomination du secrétaire général du ministère des affaires étrangères.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères ;  
Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;  
Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967,

**DECRETE :**

Article premier — Est et demeure abrogé le décret n° 75-56 du 26-3-75 portant nomination.

Art. 2 — M. Yao Randolph, administrateur civil de 1re classe 2è échelon est nommé secrétaire général du ministère des affaires étrangères en remplacement de M. Kodjo de Medeiros appelé à d'autres fonctions.

Art. 3 — Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de signature, sera enregistré et publié au **Journal officiel** de la République.

Lomé, le 20 décembre 1976  
Général d'Armée G. Eyadéma

**DECRET N° 76-209 du 20 décembre 1976 portant nomination de chefs de circonscription et de chefs de postes administratifs.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;  
Vu les ordonnances nos 15 et 16 du 14 avril 1967 ;  
Vu le décret n° 60-37 du 7 mars 1960 fixant les conditions de nomination des chefs de circonscription ;  
Le conseil des ministres entendu,

**DECRETE :**

Article premier — Sont nommés :

**CHEFS DE CIRCONSCRIPTION**

— de Tabligbo — M. Tyr Akarème, attaché de cabinet au ministère de l'équipement rural, en remplacement de M. Ahouélé Agboh, remis à la disposition du ministère de la santé publique.

— de Kloto — M. Amouzougan Assionvi, instituteur à Dayes, actuellement chef de poste de Kévé, en remplacement de M. Tetekpoé Folly Agbénozan, nommé ambassadeur.

**CHEFS DE POSTES ADMINISTRATIFS**

— de Kévé — M. Akakpo-Ahiatsi, directeur d'école à Kpogan, circonscription de Lomé, en remplacement de M. Amouzougan Assionvi, nommé chefcir de Kloto.

— de Tohou — M. Abalo Baniwaye, instituteur, inspection primaire de Lama-Kara, en remplacement de M. Tétévi Gbikpi, remis à la disposition du ministre de l'éducation nationale.

Art. 2. — Le présent décret prendra effet pour compter de la date de sa signature.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au **Journal officiel** de la République.

Lomé, le 20 décembre 1976  
Général d'Armée G. Eyadéma

**DECRET N° 76-210 du 29 décembre 1976 portant expulsion.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur proposition du ministre de l'intérieur ;  
Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;  
Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 ;  
Vu la loi n° 61-27 du 16 août 1961 autorisant le gouvernement à prendre des mesures d'éloignement, d'internement ou d'expulsion contre les individus dangereux pour l'ordre public et la sûreté de l'Etat,

**DECRETE :**

Article premier — Il est enjoint au nommé Maizierre Daniel Henri Jean Emile, né le 20-7-1954 à Besançon, de nationalité française, sans emploi, domicilié auprès du sieur Maathey Kossi, 26, Rue Maréchal Foch à Lomé, responsable des dégâts matériels causés au Bar Lido-Lido de Kodjoviakopé dans la nuit du 30 octobre de quitter le Togo dans un délai de 24 heures pour in-conduite.

Art. 2. — Il est interdit à l'intéressé de réparaître sur toute l'étendue du territoire de la République togolaise.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 29 décembre 1976  
Général d'Armée G. Eyadéma